



SERVICE PUBLIC
D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DU
Clunisois
(SPANC du CLUNISOIS)

**Rapport de présentation du Débat
d'Orientation Budgétaire.**

Exercice 2021

**Présenté conformément à l'article L.2312-1
du Code Général des Collectivités Territoriales**

SOMMAIRE

1) Structure et présentation du service	3
1.1) Organisation administrative du service	3
1.2) Population desservie par le service public d'assainissement non collectif.....	3
1.3) Prestations assurées dans le cadre du service (art L.2224-8 du CGCT)	3
1.4) Mode de gestion du service.....	4
1.5) Tableau des effectifs	4
2) Orientations budgétaires 2021.....	5
2.1) Résultats prévisionnels 2020 :.....	5
2.2) Propositions des charges et produits d'investissement 2021	5
2.3) Propositions des charges et produits de fonctionnement 2021	5
2.3.1) Charges de structures :	5
2.3.2) Evolutions des dépenses des effectifs :	6
2.3.3) Marché de vidange :	6
2.3.4) Opération réhabilitation :	6
2.3.5) Autres dépenses :.....	7
2.3.6) Recettes des redevances ANC 2021 :.....	7
2.3.7) Autres recettes de fonctionnement (hors vidange et réhabilitation) :	8
2.4) Engagements pluriannuels	8
3) Etat de la dette	9

1) Structure et présentation du service

1.1) Organisation administrative du service

Le syndicat mixte regroupe les communes de Ameugny, Bergesserin, Bonnay, Bray, Buffières, Burzy, Château, Chériset, Chevagny-sur-Guye, Chiddes, Chissey-les-Mâcon, Cluny, Cortambert, Cortevaix, Curtil-sous-Buffières, Flagy, Jalogy, Joncy, La Guiche, La Vineuse-sur-Frégande, Lournand, Massilly, Mazille, Passy, Pressy-sous-Dondin, Saily, Saint-André-le-Désert, Sainte-Cécile, Saint-Clément-sur-Guye, Saint-Huruge, Saint-Marcelin-de-Cray, Saint Martin-de-Salencey, Saint-Martin-la-Patrouille, Saint-Vincent-des-Prés, Saint-Ythaire, Salornay-sur-Guye, Sigy-le-Chatel, Sivignon, Taizé, et la Communauté de Communes de Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais (Bourgvilain, La Chapelle du Mont de France, Dompierre les Ormes, Germolles-sur-Grosne, Matour, Montmelard, Navour sur Grosne, Pierreclos, Saint Léger-sous-la-Bussière, Saint Pierre le Vieux, Saint Point, Serrières, Tramayes, Trambly, Trivy, Vérosvres). La compétence ANC de la commune de Pierreclos est en délégation de service public.

Le territoire du SPANC au 1^{er} janvier 2021 comprend donc 54 communes.

A partir du 1^{er} janvier 2021, la Communauté d'Agglomération Mâconnais Beaujolais Agglomération qui était membre du syndicat en lieu et place de la commune de Bussières en application du mécanisme de « représentation-substitution », est retiré du SPANC du CLUNISOIS du fait de sa prise de compétence assainissement.

Par ailleurs, les communes de Donzy-le-Pertuis et Blanot ont demandé à intégrer le SPANC du CLUNISOIS à partir de 2021. Une modification du périmètre est donc à mettre en place pour régulariser ces éléments.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les statuts du SM SPANC ont été modifiés, les délégués représentants de chaque commune au syndicat sont représentés par un délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

1.2) Population desservie par le service public d'assainissement non collectif

Le service public d'assainissement non collectif dessert, au 1^{er} janvier 2021, près de 14 500 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 20 745.

Le nombre d'installations d'assainissement non collectif est de près de 6 500, au 1^{er} janvier 2021.

1.3) Prestations assurées dans le cadre du service (art L.2224-8 du CGCT)

Le SPANC du Clunisois assure :

- Le contrôle des installations d'assainissement non collectif neuves ou réhabilitées,
- Le contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien de l'ensemble des installations.
- Depuis le 1^{er} septembre 2012, entretien des installations d'assainissement non collectif.

☒ Depuis le 10 juin 2014, convention de mandat avec l'agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse relative à l'attribution et au versement des aides à la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif attribuées aux particuliers maîtres d'ouvrage.

1.4) Mode de gestion du service

Au 1^{er} janvier 2021, le service est géré en régie. Le nombre d'agents en régie directe est de 3 pour la partie technique, représentant 2.9 équivalents temps plein. En effet 1 technicien est à temps partiel (90%) depuis le 1^{er} octobre 2020.

Par ailleurs, 1 technicienne occupe les fonctions de secrétariat/facturation 1 jour par semaine (7h).

A ceci s'ajoute la partie administrative / comptabilité avec 1 poste de direction (5h hebdomadaire). Ces éléments correspondent à 2.7 ETP techniques et 0.34 ETP administratif.

1.5) Tableau des effectifs

Le tableau des effectifs prévisionnels au 1^{er} janvier 2021 est donc le suivant :

<u>GRADES OU EMPLOIS</u>	<u>Effectifs budgétaires antérieurs</u>	<u>Effectifs budgétaires nouveaux</u>	<u>Modification des effectifs</u>	<u>Effectifs pourvus</u>	<u>Dont TNC</u>
<u>AGENTS TITULAIRES</u> <u>SECTEUR TECHNIQUE</u>					
Technicien Principal 2 ^{ème} classe	0	0	0	0	
Agent de Maîtrise	1	0	0	1	
Adjoint technique Principal de 1 ^{ère} classe	0	0	0	0	
Adjoint technique Principal 2 ^{ème} classe	0	0	0	0	
Adjoint Technique	1	0	0	1	1
<u>SERVICE ADMINISTRATIF</u>					
Ingénieur	1	0	0	1	1
Rédacteur	1	0	-1	0	0
<u>TOTAL</u>	4	0	-1	3	2
<u>AGENT NON TITULAIRE</u>	1	0	0	1	0
<u>TOTAL GENERAL</u>	5	0	-1	4	2

Un avancement de grade est possible pour un agent actuellement au grade d'Agent de maîtrise sur le grade d'agent de maîtrise principal à compter du 1^{er} juin 2021.

Une promotion interne est également possible pour cet agent qui peut prétendre au grade de Technicien territorial.

Il est proposé de présenter cet agent à cette promotion interne. Le tableau des effectifs sera modifié dans le courant de l'année, le cas échéant, en fonction du résultat de la Commission administrative paritaire du Centre de Gestion de Saône-et-Loire.

2) Orientations budgétaires 2021

2.1) Résultats prévisionnels 2020 :

Les résultats prévisionnels du budget 2020 sont les suivants :

- déficit de fonctionnement prévisionnel 2020 de l'ordre de 34 270 €.

(rappel reports d'excédents 2019 de 24 312.79 €), soit un résultat de clôture prévisionnel déficitaire de l'ordre de 9 958 €.

- déficit d'investissement prévisionnel 2020 : 664.47 € (rappel reports d'excédents 2019 de 26 490.27 €), soit un résultat de clôture prévisionnel excédentaire de 25 826 €.

Les reste à réaliser (RAR) en investissement sont de 9 090 € (investissement pour l'évolution du logiciel de cartographie prévu en 2020 mais non réalisé).

2.2) Propositions des charges et produits d'investissement 2021

Les amortissements de subventions sont de 0 €.

Les dotations aux amortissements sont de 1 421 €.

FCTVA 2021 (investissements 2019) : 18 €.

Sur 2021 le changement complet du logiciel cartographique sera réalisé pour un coût d'investissement de 9 090 € (financé à 99 % par un emprunt).

Dans le cadre de cet investissement des modifications du réseau informatique et des logiciels du serveur sont à mettre à jour et le remplacement de 2 postes bureautique avec logiciels pour pouvoir « supporter » ces modifications (postes de 2011 et 2013) sont à prévoir. Il est proposé d'investir dans du matériel reconditionné. Le coût prévisionnel est de l'ordre de 1 700 €.

Les charges de remboursement du capital de l'emprunt sont de 2 500 € (emprunt 36 mois / 0.35 % / 9 000 €).

Au regard de 25 826 € à inscrire en recettes d'investissement, les compléments de dépenses pour équilibre sont donc de 22 974 €.

2.3) Propositions des charges et produits de fonctionnement 2021

2.3.1) Charges de structures :

Les charges de structures 2021 seront de l'ordre de 20 976 € (18 970.14 € dépenses réelles 2020), soit une augmentation prévisionnelle de 2 005.86 € (9.6 %), essentiellement liée aux majorations des contrats d'assurance et des contrats de maintenance.

2.3.2) Evolutions des dépenses des effectifs :

<u>GRADES OU EMPLOIS</u>	<u>Temps de travail hebdomadaire</u>	<u>Dépenses salariales 2020</u>	<u>Dépenses prévisionnelles 2021</u>	<u>Avantages en nature</u>	<u>Observations</u>
<u>AGENTS TITULAIRES</u> <u>SECTEUR TECHNIQUE</u>	66.5	73 726.59 €	72 855 €	Néant	
Adjoint Technique	31.5	34 075.92 €	32 265 €		
Agent de Maîtrise (Ou Agent de Maîtrise principal OU Technicien territorial)	35	39 650.67 €	40 590 €	Néant	
<u>SERVICE ADMINISTRATIF</u>	5	7 539.11 €	8 031 €		
Ingénieur Rédacteur	5	5 972.65 € 1 566.46 €	8 031 €	Néant	3 h jusqu'au 01/06/2020) 2 h jusqu'au 01/06/2020)
<u>TOTAL</u>	71.5	81 265.7 €	80 886 €		
<u>AGENT NON TITULAIRE</u>	35	21 008.87 €	35 001 €	Néant	Recrutement 11/05/2020
<u>TOTAL GENERAL</u>	106.5	102 274.57 €	115 887 €		

Les charges générales de personnel (masse salariale + formation + médecine préventive + action sociale) sont en hausse de 12% (12 598.52 €) par rapport au réalisé 2020 (104 790.48 €), incluant les évolutions des carrières des agents, les évolutions des cotisations, et les dépenses supplémentaires du nouveau technicien (salaire sur 12 mois).

Les charges prévisionnelles des indemnités des élus sont les suivantes :

- Président : 3 981 €
- Vice-Présidents (1) : 1 592 €

Ces dépenses sont en augmentation de 3 121.23 € (127 %), par rapport au réalisé 2020 (2 451.77 €) de fait du paiement des indemnités sur 12 mois.

2.3.3) Marché de vidange :

Le nombre de dossiers de demande de vidange pour 2020 est de 243. L'estimation des vidanges pour 2021 est de 260 compte tenu du fait de l'évolution du territoire et en faisant la moyenne du nombre de vidanges réelles entre 2019 et 2020. Le coût moyen estimé est de 165 €. Le budget global est donc de 42 900 €.

Pour rappel, un coût de suivi administratif a été décidé pour cette opération depuis sa mise en place (2012). Ce coût est de 25 € T.T.C. par dossier et n'a jamais été revalorisé.

Il est proposé d'augmenter ce coût de suivi administratif soit de 15 € pour le porter à 40 € T.T.C. ;

Les recettes liées sont d'un montant équivalent majoré du coût administratif par dossier :

$$40 \text{ €} * 260 = 10\,400 \text{ €}, \text{ soit } 53\,300 \text{ €}.$$

2.3.4) Opération réhabilitation :

Les mouvements budgétaires liés à cette opération sont en décalage d'une année budgétaire au moins par rapport aux dépôts et réalisations des travaux. Les aides pour les usagers sont de 3 000 €

par installations. Le SPANC perçoit le versement de l'aide pour chaque dossier et la reverse aux usagers.

Dans le cadre de l'opération de réhabilitation des installations et de la contractualisation avec l'Agence de l'eau, une aide de 250 € par dossier de réhabilitation est donnée au SPANC pour le suivi administratif de l'opération.

Le bilan des opérations en cours est présenté dans le tableau suivant :

Année	Nombre total de dossier	Opération terminée (solde financier et administratif perçus)	Opération en cours (en attente de solde administratif - 250 €)	Opération en cours (en attente de versement du solde financier - 3000 €)	Opération en cours (travaux faits - solde financier à envoyer)	Travaux en attente	Demande d'autorisation en attente de validation
2014	16	16					
2015	80	80					
2016	80	77	1	0	0	2	0
2017	7	7					

Clôturé	En cours de clôture	En attente
---------	---------------------	------------

Pour 2021, il reste donc 2 dossiers complets à finaliser (3 000 € + 250 €) et 1 dossier supplémentaire pour le solde administratif (250 €).

L'inscription globale est donc de 6 000 € pour les dépenses et 6 750 € pour les recettes.

2.3.5) Autres dépenses :

Les provisions pour dépenses imprévues sont proposées à 1000 €.

2.3.6) Recettes des redevances ANC 2021 :

Objectifs 2021 :

780 contrôles dont 150 ponctuels (vente ou hors programmation)

(dont prévisions de 380 pour nouveau technicien : 9 contrôles complet par semaine : terrain / rapport sur 42 semaines et 250 pour 2 techniciens polyvalents)

100 contrôles neuf

110 dossiers neuf

Pour rappel les dossiers réalisés sur 2020 (au 31 décembre) :

- 282 contrôles dont 181 ponctuels (vente)
- 78 contrôles neuf
- 112 dossiers neuf

Depuis 2015 le Conseil syndical a défini une méthodologie pour avoir une règle d'ajustement annuelle pour la révision du montant des redevances. Cette méthodologie se base sur le suivi de l'évolution annuelle de l'indice INSEE des prix à la consommation pour le secteur des SERVICES avec les variables suivantes :

a) Indice INSEE pris pour référence (I) :

« Indice des prix à la consommation - Secteurs conjoncturels (mensuel, ensemble des ménages, métropole + DOM, base 1998) – Services – Identifiant 000641185 ».

A noter : la série INSEE 0000641185 en base 1998 est arrêtée au 31/12/2015 et est remplacée par la nouvelle série équivalente « Indice des prix à la consommation - Base 2015 - Ensemble des ménages - France – Services – Identifiant 001759968 ».

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/001759968/>

b) Mois pris comme référence de base (Base) :

Décembre de l'année n-2 (2019)

c) Mois pris comme référence pour le calcul de d'indexation (Référence) :

Décembre de l'année n-1 (2020) pour l'année de calcul de la revalorisation n.

Il est proposé pour l'année 2021 de ne pas appliquer cette règle de calcul mais d'ajuster forfaitairement les coûts des redevances.

En effet, le résultat déficitaire de la section de fonctionnement prévu va rendre la trésorerie très fragile et il convient donc d'augmenter les redevances afin de stabiliser celle-ci.

Les montants des redevances 2021 proposés sont donc de :

- pour l'étude et le contrôle des nouvelles installations, 385 € T.T.C. (358 € en 2020) : cette redevance peut se décomposer en 2 phases :

- paiement de la somme de 155 € T.T.C. (153 € en 2020) pour l'étude du dossier technique,

- paiement du solde de 230 € T.T.C. (203 € en 2020) pour le contrôle de la bonne réalisation des travaux.

- pour la première visite des installations existantes (visite programmée dans le cadre d'une campagne de terrain) : 125 € T.T.C. (121 € en 2020)

- pour le contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien (visite programmée dans le cadre d'une campagne de terrain) : 125 € T.T.C. (121 € en 2020)

- pour les visites ponctuelles (type vente de maison, visite hors programmation) : 230 € T.T.C. (203 € en 2020)

Les recettes de 2021 calculées sur la base de ces redevances sont estimées à 150 000 € (en prenant en compte l'application de nouveaux tarifs au 01/03/2021).

A noter que se rajoute en recettes une somme de 4 996 € correspondant à des dossiers réalisés sur le terrain en 2020 mais finalisés sur 2021.

2.3.7) Autres recettes de fonctionnement (hors vidange et réhabilitation) :

Les soutiens de L'Agence de l'eau sont terminés.

2.4) Engagements pluriannuels

Le SPANC du Clunisois n'a pas d'opération pluriannuelle engagée.

3) Etat de la dette

Le SPANC du Clunisois a contracté en 2020 une ligne de trésorerie de 20 000 € (intérêts de l'ordre de 200 € par an).

Aucun emprunt n'a été contracté entre 2007 et 2019.

En 2020, il a été décidé de contracté un emprunt de 9 000 € (36 mois) pour remplacer le logiciel de cartographie.

	2020	2021
Encours de la dette au 1 ^{er} janvier	0	9 000 €
Remboursements au cours de l'exercice	0	2 490.53
Intérêts	0	22.98